

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LUCIEN MARCH

La longévité et les examens sanitaires périodiques

Journal de la société statistique de Paris, tome 63 (1922), p. 121-123

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1922__63__121_0

© Société de statistique de Paris, 1922, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

VARIÉTÉ

LA LONGÉVITÉ ET LES EXAMENS SANITAIRES PÉRIODIQUES

Dans l'un des derniers bulletins de statistique de la Metropolitan Life Insurance Company de New-York, on trouve des données intéressantes sur les avantages que présentent, pour les Compagnies d'assurances sur la vie, les visites sanitaires régulières de leurs assurés.

Depuis plus de sept années, cette Compagnie paie régulièrement les frais des examens médicaux auxquels les assurés acceptent de se soumettre chaque année. Ces examens sont opérés par une institution particulière : le « Life Extension Institute », c'est-à-dire « Institut de longévité », qui dispose à cet effet d'un matériel complet et d'un personnel médical spécialisé. L'examen périodique en question diffère des examens auxquels on est soumis, soit pour le service militaire, soit lors de l'admission à un emploi, soit lorsqu'on contracte une assurance sur la vie. Il tient compte de tous les facteurs qui peuvent influer défavorablement sur la santé et qui, négligés, peuvent donner lieu à de sérieuses maladies. Il comporte la considération des caractères généraux : âge, profession, antécédents familiaux, accidents antérieurs, etc., puis l'observation de toutes les parties du corps, des apparences de la nutrition, de la température, de la posture, du pouls, de la pression artérielle, des artères et veines, du cœur, des poumons, de l'estomac et des organes abdominaux, de la région inguinale, des organes génito-urinaires, du système osseux et du système nerveux, de la peau, des glandes et du système lymphatique, du nez, de la gorge, des amygdales, de la bouche, des dents et des gencives, de la langue, des oreilles, des yeux et de la vision, de l'urine (analyse chimique et microscopique), du sang et des globules, et d'autres particularités variant suivant le sexe et l'âge (l'analyse de l'urine peut être réclamée chaque trimestre).

L'Institut procède actuellement, à New-York, à plusieurs milliers d'examens chaque mois, ce qui lui permet d'avoir un personnel spécialisé dans chaque branche, notamment pour les passages aux rayons X.

L'examen terminé, celui qui l'a subi reçoit un rapport confidentiel très détaillé sur son état et peut communiquer ce rapport à son médecin qui, pleinement éclairé sur l'état physique de son client, lui donnera les avis utiles à l'amélioration de sa santé.

Mais l'Institut s'abstient scrupuleusement de tout avis quant au traitement médical. Pour ce traitement, l'adhérent doit s'adresser à son médecin, à son dentiste ou à son oculiste ordinaire. L'Institut entend ne faire aucune concurrence aux médecins; ceux qui assurent son fonctionnement ont renoncé à la clientèle. Au contraire, on peut prétendre que l'Institut, en signalant à ses adhérents les défauts de leur état de santé, provoque de nombreuses consultations médicales. Le bienfait de ces examens minutieux et fréquents est tel que des compagnies d'assurances sur la vie n'hésitent pas à en supporter les frais quand leurs assurés le demandent. Elles estiment que cette dépense est plus que compensée par l'avantage que leur assure la prolongation de la vie des assurés.

Ainsi, entre le mois de février 1914 et le mois d'août 1921, la Compagnie d'assurances précitée a autorisé près de 95.000 examens physiques de ses assurés; elle a dépensé à cet effet 325.000 dollars.

En vue d'apprécier l'effet des examens sur la mortalité, le Dr A. S. Knight, directeur médical de la Compagnie, a suivi l'histoire ultérieure des assurés qui les ont subis durant les deux premières années de l'expérience: 1914 et 1915. Près de 6.000 personnes ont été examinées durant ces deux années; elles ont été observées ensuite jusqu'en novembre 1920, ce qui représente en moyenne cinq ans et demi d'observation par personne.

Or, du début à la fin de cette période d'observation il s'est produit dans leur groupe 217 décès, tandis que la mortalité normale des personnes de mêmes âges, assurées par la Compagnie, aurait donné 303 décès, soit une économie de vies de 28 % en cinq années. Les calculs de la Compagnie ont alors établi que l'économie de capitaux atteignait 126.000 dollars. De cette somme il convient de retrancher les frais des examens primitifs et subséquents dans le groupe des 6.000 assurés, soit 40.000 dollars; il reste alors un profit de 86.000 dollars. Pour ce groupe d'assurés par conséquent, la Compagnie a réalisé 200 % du capital qu'elle a engagé, après avoir récupéré ce capital.

En dehors de ce profit pécuniaire, la Compagnie se félicite de l'épargne de vies qu'elle a contribué à faire réaliser.

Dans un but un peu différent, mais dont la portée pratique n'est pas moins intéressante, des industriels, des commerçants, qui comprennent l'intérêt qu'ils ont à ce que leurs employés jouissent d'une bonne santé, *contribuent* aux frais des examens: on a jugé qu'il ne fallait pas couvrir entièrement ces frais afin que l'employé ne se désintéresse pas de la suite à donner à l'examen.

D'après l'expérience d'un industriel qui s'est de suite rallié au système, plus de la moitié des employés observés avaient des troubles capables d'affecter leur santé dans un délai de quelques années. Pour les examens de collectivités d'employés, l'Institut a d'ailleurs un tarif gradué, variable suivant les appointements des employés. Si l'on remarque, disent les directeurs de cette Institution, que 38 % des hommes de vingt et un à trente et un ans, appelés pour la guerre, ont été éliminés comme inaptes et que les examens officiels conduisant à ce résultat étaient d'ailleurs sommaires, on peut juger de l'importance des examens sanitaires réguliers. On a constaté ensuite que, parmi les éliminés, 60 % l'ont été pour des défauts auxquels il était possible de porter remède par la chirurgie ou l'art dentaire, par l'hygiène, par l'éducation physique.

Parmi les clients des compagnies d'assurance sur la vie et parmi les employés qui ont été examinés, plus de 60 % ont reçu des recommandations en vue de se soumettre à un traitement médical approprié. En répartissant les individus en trois classes, suivant leur état, on a constaté les cas suivants:

	Pour 100 examinés	
	Assurés	Employés
<i>État assez sérieux.</i>		
Maladies organiques du cœur	4,5	5,4
Artères scléreuses	6,3	13,1
Pression trop haute ou trop basse	23,5	25,8
Urine (albumine, sucre, etc.)	53,6	35,8
Trouble de la circulation ou des reins.	15,8	12,8
Système nerveux.	0,9	0,7
Poumons suspects	1,4	1,0
Maladies vénériennes.	0,8	0,5,

<i>État moyen.</i>		
Troubles de la circulation.	7,2	11,4
Urine	25,0	21,6
Organes de la digestion	12,3	16,1
Constipation	27,5	14,7
Nez et gorge.	15,9	34,5
Oreilles	10,3	17,0
Dents et gencives	11,8	22,2
Anémie	2,3	2,7
Peau	3,4	6,4
Fautes du régime alimentaire	30,9	13,7
Fautes dans l'hygiène personnelle.	68,0	31,6

<i>Défauts physiques.</i>		
Vision non corrigée.	5,5	16,0
Pied plat	4,1	3,2
Mauvaise posture.	9,6	7,4
Hernie sans appareil	1,1	1,8
Notable excès de poids.	12,2	5,4
Insuffisance de poids.	9,1	19,2

Naturellement, les différences des chiffres des deux colonnes tiennent en partie à la différence des âges : l'âge moyen des assurés est trente-cinq ans, l'âge moyen des employés est trente ans. En outre, il faut remarquer que les assurés viennent tout à fait volontairement à l'examen : ils supposent donc déjà, dans une certaine mesure, qu'ils en ont besoin, tandis que les employés, bien que libres de ne point se faire examiner, subissent cependant l'influence de leurs collègues soucieux de leur santé.

Il est particulièrement intéressant de signaler aussi que la majeure partie des examinés ne croyait pas, avant l'examen, avoir besoin de recourir au médecin ; il en a été ainsi notamment pour d'assez nombreux jeunes hommes dont les artères n'étaient point en très bon état.

D'après les tables de mortalité, l'individu commence à perdre une partie de sa résistance vitale dès la dixième ou douzième année d'âge. Or, il n'y a là rien de fatal : à tous les âges la mortalité pourrait être diminuée.

L'Institut pour l'allongement de la vie est constitué en Société par actions avec une clause d'après laquelle les deux tiers des bénéfices nets (l'intérêt à 5 % du capital déduit) sont affectés à des œuvres philanthropiques d'hygiène publique.

Il serait à désirer que l'exemple de cette institution fût suivi dans d'autres pays, car les examens réguliers et méthodiques de l'état de santé individuel ne peuvent qu'être favorables à l'hygiène générale ainsi qu'à la bonne constitution des familles et de la descendance, comme l'a signalé le professeur Rénon, à l'Académie de Médecine, le 6 décembre 1921.